

Créer son pôle d'activité en gestion de patrimoine

Cette formation « Créer son pôle d'activité en gestion de patrimoine » est spécialement conçu pour les experts-comptables.

L'objectif central de ce parcours est de faire observer aux apprenants l'étendue du marché de la gestion de patrimoine au sein de cabinets d'expertise comptable et de leur donner les clés afin de démarrer cette nouvelle activité complémentaire à la leur.

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comprendre le marché de l'expertise comptable patrimoniale ✓ Maîtriser les rouages de la création d'un pôle patrimonial
Profils des bénéficiaires	<p>Pour qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Experts-comptables ▪ Commissaires aux comptes <p><i>NB : Si l'un des stagiaires est en situation de handicap, nous vous invitons à envoyer un email à contact@force-patrimoine.fr afin d'adapter la formation.</i></p> <p>Pré-requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucun pré-requis spécifique
Equipe pédagogique	Expert-comptable patrimonial
Suivi de l'exécution et évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Feuilles de présence ▪ Questions orales ou écrites (QCM) ▪ Mises en situation ▪ Formulaire d'évaluation de la formation ▪ Certificat de réalisation de l'action de formation
Ressources techniques et pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Supports de formation mis à disposition et projetés ▪ Exposés théoriques ▪ Etude de cas concrets ▪ Quiz
Qualité & Satisfaction	
Nombre d'heures	7h de formation (= 1 jour)
Format	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentiel <p><i>NB : le format « à distance » est envisageable sur demande</i></p>
Capacité d'accueil	Formation disponible uniquement en intra-entreprise Entre 0 et 20 apprenants
Tarif	2 500 HT (hors frais de déplacement)

Contenu de la formation

INTRODUCTION

- Le marché de la gestion de patrimoine pour les experts-comptables

PARTIE 1 : LES ENJEUX DU CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

- Environnement patrimonial du chef d'entreprise
- Activité patrimoniale et périmètre d'intervention

PARTIE 2 : LA STRUCTURATION DE SON ACTIVITÉ PATRIMONIALE

- Organisation du quatrième pôle d'activité
- Présentation et vente de la mission de conseil

Accessibilité

L'accès à cette formation peut être initié par l'employeur ou à l'initiative du salarié.

Comment bénéficier de cette formation ?

>> Cliquez sur le bouton « Recontactez-moi » ou envoyez un email à contact@force-patrimoine.fr.

Notre organisme s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures.

Nous vous enverrons un formulaire d'identification de vos besoins à compléter.

Une fois le formulaire complété, nous faisons en sorte de vous proposer la date de début de formation la plus conforme à vos besoins et contraintes.